

**ENQUETE CADRE SUR
LE LITTORAL MAURITANIEN**

par

Christian CHABOUD et Moustaphc KEBE

R A P P O R T I N T E R N E N ° 115

INSTITUT SENEGALAIS DE RECHERCHES AGRICOLES
CENTRE DE RECHERCHES OCEANOGRAPHIQUES DE DAKAR-THIAROYE

RAPPORT DE LA **MISSION** EFFECTUEE EN MAURITANIE
DU 30 JUIN AU 16 JUILLET 1987

par

Christian CHABOUD
Moustapha KEBE

OBJET : Enquête cadre sur le littoral mauritanien

Juillet 1987

LIEUX	SAINT LOUIS	AUTRES SENEG.	NDIAGO	NOUAK.	IMRAG.	NOUHAD.	AUTRES R.I.M.	AUTRES PAYS	MULTI. NATION.	TOTAL
NDIAGO			1							1
PK 211	16									16
PK 121	25									25
PK 105	2									2
PK 65	66		3	1						70
PK 28	41		8							49
ZONE SUD										
SS-TOTAL	150		12	1						163
POURCENT.	92		7	1						100
NOUAKCHOTT										
POURCENT.	87		119				12			218
	40		54				6			100
LEHFERE										
BLAWAKH										
LEMCID	3		5				1			9
TIWLIT	22						1			23
Y'HAJRAT										
JREIF										
MEMGHAR						5				5
W GUEDJ						5				5
RGUEIBET T.						17				17
REICHETT						11				11
WICK						12				12
TEN ALLOUL						2				2
AGADIR						1				1
IMRAGUEN										
SOUS TOTAL	25		5			54				85
POURCENT.	29		7			63				100
A GUERRA		5					9		7	38
NOUHADI BOU	66	8	23		60	29	28	1	21	236
ZONE NORD										
SOUS TOTAL	66	13	23		60	38	45	1	28	274
POURCENT.	24	5	9		21	14	16	1	10	100
TOTAL GEN.	328	13	159	1	114	38	58	1	28	740
POURCENT.	44	2	22		15	5	8		4	100

(MISSION DU 29 JUIN Au 16 JUILLET 1987)

1.- OBJET DE LA MISSION :

Dans le cadre de la convention **passée** entre le CRODT/ISRA et le CNROP de Nouadhibou, une équipe **composée** de chercheurs et techniciens des deux organismes a visité **l'ensemble** des points de débarquement du littoral mauritanéen. L'objectif du travail **mené était** double :

- **réaliser** un recensement exhaustif du parc d'embarcations artisanales afin d'en estimer le potentiel de pêche, la répartition spatiale, les types de pêche pratiques, les **caractéristiques** techniques.

- **réaliser** une enquête socio-économique sur un échantillon d'unités de pêche (UP) afin d'identifier et d'estimer les variables décrivant les types d'organisation économique et sociale ainsi que le capital technique des U.P artisanales.

2.- DEROULEMENT ET CALENDRIER DE LA MISSION :

- 29 juin au soir : **arrivée** de C. CHABOUD à Nouakchott

-30 " au matin: contact avec Messieurs BA et COREIRA respectivement Directeur du CNROP et responsable de la cellule du CNROP au Ministère des Pêches à-Nouakchott

- 30 juin au soir : **arrivée** de M. KEBE à Nouakchott.

- 1er juillet : réunion et prise de contact avec les chercheurs et techniciens du CNROP participant à la mission (Hamady DIOP, **Ahmed O/** Mohamed, **Ahmed** LAWAL, Djibril SY, Djibril DIAKITE).

* Rencontre avec le chef du service de l'**Equipement (MEMP)**, représentant le Directeur de la **pêche** artisanale Cheikh AMAR en présence de MM Maurice HATTI (expert FAO en coopération), Matoeng SOCK (responsable cellule économique d'appui au **Ministère** de Pêches) et Boudo O/ sidi BOUD (homologue de Mr **SOCK**) et un missionnaire de la SEDES.

- 02 juillet : recensement du parc de Nouakchott.

- 03 juillet : enquêtes **socio-économiques** des UP de Nouakchott.

- Du 05 au 06 juillet : enquêtes auprès des responsables des groupements pré-coopératifs Imraguen basés à Nouakchott sur les villages de Blawakh, Lemcid, M'Haïjratt et Tiwilit.

- 07 juillet : enquêtes à Ndiago

- 08 juillet : retour de Ndiago et enquêtes des campements situés sur le littoral entre Ndiago et Nouakchott (PK 211, PK 121, PK 105, PK 65).

- 09 juillet : préparatifs pour le voyage vers le Nord.,

- 10 juillet : enquêtes à Tiwilit , M'Haïjratt, Jreif et Memghar.

- 11 juillet : enquêtes à Auguedj, Rgueibet Thila, Teichett, Iwick.

- 12 juillet : enquêtes à Ten Alloul, arrivée à Nouadhibou le soir.

- 13 juillet : recensement et enquêtes socio-économiques à Nouadhibou.

- 14 juillet : complément d'enquêtes à Nouadhibou , recensement et enquêtes à Laguerra.

- 15 juillet : conclusions et dépouillement manuel des données du recensement.

- 16 juillet : rencontre avec Monsieur Moctar BA, directeur du CNROP pour conclusions mission et retour sur Dakar.

3.- RESULTATS PROVISOIRES ET ANALYSE SUCCINTE :

Seul le recensement du parc d'embarcations a donné lieu à un premier dépouillement dont les résultats figurent aux tableaux 1 à 6.

Une première analyse permet de faire ressortir les caractéristiques principales du parc d'embarcations.

- 674 embarcations ont été recensées dont 91 % sont actives (tabl. 1).

Le regroupement par grands centres et régions permet de voir la répartition géographique des unités selon les lieux de débarquements :

.. Côte Sud de Ndiago au PK 28	: 163 embarcations
	soit : 22 % du parc total
. . Nouakchott	: 218 embarcations
	soit : 29 %

.. villages Imraguen : 85 embarcations
 soit : 12 %
 .. Nouadhibou et La Guerra : 274 embarcations
 soit : 37 %

- Les types de pêche pratiqués montrent une grande variété des techniques, avec des spécialisations regionales (tabl. 2).

.. la pêche à la ligne (normale ou marée) représente 44 % du total. Cette pêche est dominante sur la côte Sud et à Nouakchott où sont présents de nombreux migrants originaires de Guet Ndar et de Ndiago (pêcheurs wolof mauritaniens).

.. la pêche au filet dormant représente 19 % du total. Différents types sont présents : filets à soles, langoustes, tollo (petit requin), courbine. Ce type de pêche domine dans les villages Imraguen où il est pratique pour la pêche à la courbine et au tollô à côte de la pêche au filet d'épaule destinée à la capture du mullet. Il constitue l'unique type de pêche pratiqué à La Guerra (langoustes).

.. Parmi les autres types pratiques il faut souligner l'importance de la pêche au poulpe au moyen de pots (voir note annexe), concentrée exclusivement à Nouadhibou. Elle peut se pratiquer en mixité avec d'autres types de pêche : filets dormants, sennes tournantes :

- * pots à poulpe exclusifs : 102 soit 14%
- * pots + senne tournante : 3 soit 1%
- * pots + filets dormants et filets épaule : 45 soit 6%
- * pots + filets dormants : 3 soit 1%

.. La pêche à la senne tournante est peu développée. Elle n'est présente qu'à Nouakchott et Nouadhibou. A Nouakchott, son produit est destiné à la consommation locale et à l'approvisionnement en appât des ligneurs. Seul cette dernière fonction est présente à Nouadhibou.

- Motorisation : la quasi totalité du parc est motorisée à l'exception de quelques planches à voiles encore présentes dans les villages Imraguen. On note une augmentation de la puissance des moteurs du Sud au Nord du littoral. Pour l'ensemble la repartition est la suivante (voir tabl. 3)

embarcations	non motorisées	10 %	10 %
Moteurs	(8 cv	16 %)
Hors-board	(15 cv	27 %) 84 %
Essence	(25 CV	29 %)
	(40 cv	12 %)
Moteurs	(2 cylindres	3 %)
Diesel	(3 cylindres	2 %) 6 %
In board	(4 cylindres	1 %)

- L'origine des équipages et des propriétaires montre l'importance des flux migratoires (tabl. 4 et 5).

Les migrations internes à la Mauritanie concernent les pêcheurs de Ndiago (présents sur toute la côte, à l'exception des villages Imraguen), les pêcheurs Imraguen qui pratiquent la pêche à Nouadhibou (60 UP), les pêcheurs originaires d'autres régions (notamment le Fleuve) qui pêchent à Nouadhibou et à La Guerra :

Origine	% selon l'origine du propriétaire	% selon l'origine de l'équipage
Saint-Louis	42	44
Autres rég. Sénégal:	1	2
Ndiago	21	22
Nouakchott	1	
Imraguen	16	15
Nouadhibou	5	5
Autres régions RIM :	14	8
Equipage multinational		4
TOTAL	100	100

- Les pêcheurs étrangers sont essentiellement originaires de Guet-Ndar, ils constituent 40 % des unités de pêche présentes en Mauritanie.

- La répartition du parc selon la taille de l'équipage embarqué montre que la moitié des embarcations ont entre 4 et 5 pêcheurs. Les équipages inférieurs à 4 pêcheurs ne concernent que 26 % des embarcations tandis que les équipages supérieurs à 5 représentent 20 % du total (tabl.6).

4.- TRAVAUX ULTERIEURS A MENER :

- L'analyse fine des résultats du recensement du parc d'embarcations sera faite au mois d'octobre en collaboration entre le CRODT et le CNROP. Le codage des données sur bordereau sera réalisé par l'équipe du CNROP. La saisie sur disquette sera entreprise au CRODT. Il est prévu d'utiliser les facilités informatiques du CRODT pour le traitement des données.

- Les enquêtes socio-économiques concernent 57 unités de pêche soit environ 10 % du parc total.

Un premier dépouillement manuel des feuilles d'enquêtes sera réalisé par Monsieur H. DIOP à Nouadhibou qui évaluera les possibilités de traitement informatique de ces données. Il est convenu de les analyser également en octobre.

048
Saint-Louis, notamment pour les langoustes conservées en viviers puis transportées par pirogue jusqu'à Guet Ndar d'où est ramené le carburant. Dans tous ces campements la transformation artisanale (poisson fermenté séché, Guedj) est présente ; elle absorbe les débarquements d'Aridés (Kong). Le produit est stocké pour être écoulé à Saint-Louis en fin de campagne.

L'habitat est **particulièrement précaire**, l'absence de paille et de bois ne permet **pas** aux campagnards de construire des cases, comme au **Sénégal**. Ils habitent sous des abris de fortune composés d'une poutre sur laquelle est tendue une bâche orientée dans le sens du vent, souvent très fort. Cette précarité explique que beaucoup de **pêcheurs** vivent sans leurs familles (à l'exception des jeunes garçons en âge d'apprendre la pêche).

L'essentiel des équipages est composé sur la base de relations parentales. Les systèmes à la part sont identiques à ceux existant au Sénégal. Ils feront l'objet d'une analyse fine lors du dépouillement des enquêtes **socio-économiques** sur les unités de pêche.

2) - Nouakchott constitue un point de **débarquement à part**, en raison de son importance, de son caractère permanent, de l'existence d'infrastructures et d'une demande locale soutenue. L'organisation de ce centre ressemble à celle de Saint-Louis ou de Kayar, avec des zones de débarquement distinctes selon les origines des pêcheurs (au Sud Guet-Ndar, au Nord **Ndiago**). Le bout de la plage est occupé d'une part **par** des abris pour les ateliers de réparation des moteurs, de construction de pirogues et d'autre part par des **"pinch"** où se réunissent les vieux pêcheurs. La zone centrale où débouche la route goudronnée, venant de la ville (distante de 5 km), sert de parking aux véhicules des commerçants. En fin d'après-midi de nombreuses détaillantes s'y installent avec des étals de fortune, pour proposer du poisson frais aux consommateurs de Nouakchott. Tout à côté sont implantés les bâtiments de deux projets d'aide à la pêche artisanale : la SPAM (**Société d'Aide à la Pêche Artisanale en Mauritanie**) responsable de l'avitaillement et d'activités de distribution du poisson frais vers **l'intérieur** du pays et un chantier pilote (FAO) de construction d'embarcations en fibre de verre (2 types : pirogue et canot ponté de 10 mètres, tous deux avec motorisation **diésel in board**).

Tout **comme** dans les campements du sud, la totalité des pêcheurs sont des **Wolof** mauritaniens ou **sénégalais**. Ils logent pour la plupart dans les quartiers populaires de Nouakchott et utilisent les transports en commun (taxis collectifs) pour se rendre sur la plage.

La **disponibilité** d'infrastructures de commercialisation axées tant sur le marché local que sur l'exportation, de

- Ces travaux devront déboucher sur une ou deux publications communes sous l'égide du CNROP.

5.- FAITS MARQUANTS OBSERVES AU COURS DE LA MISSION :

La pêche artisanale mauritanienne est composée de plusieurs ensembles **relativement** homogènes quant aux types de pêche pratiqués, à l'organisation économique qui y prévaut, à la nature des implantations sur le littoral.

Quatre principales zones **géographiques** doivent être distinguées :

1) - Une première zone **s'étend** de Ndiago, village situé à 18 km au Nord de Saint-Louis, jusqu'au campement situé à 28 km au sud de Nouakchott. C'est le prolongement Nord de la Grande **Côte** du **Sénégal**. La plage rectiligne est **bordée** à l'est par des dunes qui en rendent difficile **l'accès** par la terre. La barre, souvent forte, est dangereuse à passer et peut interdire aux pêcheurs de sortir. La pêche y est essentiellement le fait de pêcheurs **wolof** originaires de Saint-Louis ou de Ndiago dont les techniques de pêche et l'organisation **économique** sont relativement semblables, quelque soit la nationalité des pêcheurs. Y dominent la pêche au filet dormant (à poisson, à langouste) et à la ligne. Dans toute cette zone un **seul village** permanent (Ndiago) est **présent**. La pêche y est peu **importante** bien qu'il s'agisse d'un village de pêcheurs qui à l'origine aurait été un **campement** de pêche dépendant de Guet Ndar. Dans l'hinterland abrité par les dunes est pratiqué le **marafchage** (oignons). Les pêcheurs de Ndiago, tout comme ceux de Guet Ndar au Sénégal, ont fait des migrations de pêche une composante essentielle de leur mode de vie : seules les périodes de **fête** (Tabaski) voient des retours massifs d'adultes masculins vers le **village** où ne restent en permanence que quelques femmes, des personnes **âgées** et les jeunes enfants. L'enclavement terrestre de Ndiago semble avoir été aggravé **par** les travaux d'aménagements hydrauliques dans le Delta du fleuve qui ont **détruit** les pistes traditionnellement utilisées **par** les camionneurs venant de Keur **Massène**.

Les campements situés entre Ndiago et Nouakchott ont tous une **activité inféodée** à l'abondance saisonnière des stocks de poissons. Aussi leur importance semble t-elle varier fortement selon les **périodes** de l'année. Les plus proches de Nouakchott peuvent être atteints par des pistes souvent difficiles qui partent de l'axe routier **Nouakchott-Rosso** pour **couper** le cordon de dunes à l'approche des campements (PK 28 et PK 65). Dans ces campements l'avitaillement (eau, riz, essence) est fourni **par** les commerçants qui achètent le poisson pour leur propre compte ou pour le compte d'usines d'exportation de **Nouakchott**. Dans les campements situés plus au sud, **l'écoulement** se fait vers

structures d'avitaillement, la permanence de la demande des consommateurs locaux font de Nouakchott le pôle de développement de la pêche artisanale dans la zone sud de la Mauritanie.

3) - Les villages Imraguen : au nombre d'une dizaine, ils se situent sur le littoral de part et d'autre du Cap Timiris, au voisinage du banc **d'Arguin**, zone excessivement riche en ressources halieutiques bien que très difficile d'accès en raison de l'existence de hauts fonds rendant la navigation périlleuse. Par ailleurs, cette zone fait l'objet d'une protection dans le cadre du Parc National du banc **d'Arguin** et seules les formes d'exploitation artisanale traditionnelle y sont autorisées.

Ce sont des villages de petite dimension dont la population ne semble pas dépasser une centaine d'habitants. Très isolés dans une zone aride dépourvue de toute ressource potable, la pêche et le traitement du poisson sont les seules **activités** dont ils disposent. Les imraguen constituent une exception parmi les populations maures traditionnellement peu tournées vers la mer. Si les villages situés plus au sud accueillent des migrants wolof qui s'y livrent à la pêche à la sole, les autres villages ne sont occupés que par des pêcheurs imraguen et leurs familles.

Les types de pêche pratiqués sont peu diversifiés car ne visant **que** deux espèces cible en **dépit** de la grande richesse halieutique de cette région : le mullet et la courbine. Traditionnellement ces deux **espèces** sont destinées, en dehors de l'autoconsommation (pour le mullet), à la transformation artisanale :

- les mulets **séchés** au soleil donnent le Tichtar ; les gonades recueillies avec soin dès que le poisson **ait** été pêché et assommé sont séchées puis pressées pour donner la poutargue. Cette **préparation** d'origine canarienne, semble-t-il, est destinée à l'exportation par **l'intermédiaire** de commerçants basés à Nouadhibou.

- La courbine est **transformée** en **salé-séché** et vendue à Nouadhibou pour être exportée.

La courbine est pêchée au moyen d'un filet dormant de **type** classique. Le mullet est capturé à l'aide d'un engin plus original et ne nécessite **pas** l'emploi d'une embarcation (filet à épaule). Dès qu'un banc de mullet est **repéré** près du rivage, les deux pêcheurs portent chacun une moitié du filet sur les **épaules**, rentrent dans l'eau encerclent le banc et resserrent le filet autour des poissons.

Les pêcheurs imraguen disposent **néanmoins** d'embarcations pour se rendre sur les lieux de pêche pour la pêche au filet dormant ou pour les déplacements entre villages où les communications terrestres sont **très** difficiles.

L'embarcation traditionnelle est la lanche, canot no. ponté de type canarien de 6 à 9 mètres, gréé d'une voile latine. Très âgées, elles sont entretenues par les pêcheurs avec des moyens de fortune et l'on peut sans risque dire qu'elles disparaîtront d'ici quelques années, à moins que leur aspect pittoresque n'en fasse un produit "touristique" intéressant à vendre aux visiteurs du banc d'Arguin, comme nous l'a fait remarquer un jeune pêcheur.

L'intervention récente d'organismes de développement (FAO), la création de groupements pré-coopératifs sont aidés à faire sortir les pêcheurs imraguen de leur isolement. L'introduction de pirogues plastiques "Yamaha" à moteur inboard diesel, la fourniture de camions tout terrain isothermes pour écouler le poisson frais ont brisé l'enclavement géographique de cette zone. De même, la création de la station du Banc d'Arguin, à Iwick, a rompu l'isolement de ce village. Reste à savoir les bénéfices réels de cette ouverture pour les villageois.

Nous avons pu constater que les pirogues plastiques des pêcheurs imraguen sont maintenant à Nouadhibou pour pratiquer la pêche au poulpe. Ainsi, durant la période d'enquête, les activités de pêche dans les villages n semblaient pas faire usage des moyens "modernes" mis à leur disposition. De même les infrastructures mises en place pour accueillir les touristes (deux pistes d'atterrissage à Memghar et Iwick) ne sont d'aucune utilité pour les villageois.

Le problème de la pénurie en eau douce a été à l'origine d'un projet de distillateurs solaires d'eau de mer. Depuis le départ de l'expert chargé de leur mise en place ils ne sont plus utilisés ni entretenus. De l'aveu de la population, leur production (1 litre par jour environ) est trop faible pour satisfaire leurs besoins qui ne peuvent être couverts que par des arrivages par voie terrestre ou maritime. Dès lors que les arrivages sont réguliers, la contribution des distillateurs est tout à fait symbolique et ne représente aucun intérêt pour les villageois.

4) - Nouadhibou et La Guerra :

Nouadhibou, capitale économique de la Mauritanie, est un point de pêche de première importance où, à côté du port de pêche industrielle, s'est développée une importante pêche artisanale dont les embarcations mouillent dans la baie du repos, près du quartier de la Tcharka. Ancien quartier d'habitation des pêcheurs canariens, la Tcharka est aujourd'hui le lieu d'accueil de plusieurs centaines de pêcheurs artisans venant de divers horizons : régions intérieures et côtières de la Mauritanie, Sénégal (Guetndariens, Kayarois, Nyominka), Sierra Léonaise, Ghanéens...).

Tant par la diversité des origines que celle des techniques de pêche et de l'architecture des embarcations, la Tcharka offre un tableau saisissant de la

diversité et de la richesse des formes d'exploitation artisanales :

- diversité des formes de pêche : ligne (normale et marée), filets dormants, pots à poulpe (voir note annexe).

- diversité des embarcations : vieux canots en bois de type canarien (moteur diesel), pirogues traditionnelles de type wolof ou ghanéen (quelques unités), pirogues améliorées de type yamaha avec moteurs in board ou hors board, canots "modernes" en fibre de verre etc...

- diversité de l'origine des pêcheurs où dominent les wolof à côté desquels travaillent des pêcheurs originaires de tous horizons.

- diversité des formes de valorisation : transformation dans le quartier même de la Tcharka (**guedj**, salé séché, poutargue, requin **séché**), vente pour la consommation locale, enfin vente pour l'exportation par les mêmes canaux que la pêche industrielle. Des commerçants achètent le produit au kilo, pour le "traiter". Le "traitement" consiste en une prestation fournie par des usines chargées du tri (qualité, calibration) et du conditionnement (congélation, mise en carton). Le tout est ensuite livré à la SMCP (**Société mauritanienne pour la commercialisation de la pêche**). Cette entreprise a le monopole de la commercialisation sur les marchés internationaux. Le montant de la prestation de commercialisation qu'elle fournit est pris en compte dans le prix payé aux exportateurs. Le prix décadaire est ajusté sur les cours internationaux. 65 % de la valeur du produit sont versés à la livraison,

Le **système** présente certains avantages car il **évite** aux commerçants de rechercher les marchés, il limite les problèmes inhérents à l'inconvertibilité de la monnaie **mauritanienne** (le **ougouya**). La SMCP dispose **également** d'une **capacité** de négociation **supérieure** à celle des exportateurs isolés face aux grandes firmes qui contrôlent le **négoce** international des produits de la mer.

Nouadhibou présente enfin l'aspect d'une **"frontière"** économique où se joue l'avenir halieutique de la Mauritanie. On y assiste à une ruée vers "l'or bleu". Les difficultés de l'exploitation des ressources en fer, longtemps seule ressource des devises, à obligé la SNIM (Société mauritanienne **d'Etat chargée** de l'exploitation du minerai des gisements de **Zouérate**) à compresser une part importante de son personnel. Les **indemnités** de licenciement ont parfois **été réinvesties** dans la pêche artisanale où l'exploitation du poulpe **connait** une croissance remarquable liée aux revenus élevés générés.

Une pirogue peut pêcher jusqu'à 200 kg de poulpes par sortie soit 600 US \$! (1). L'exploitation des poulpes attire également des opérateurs économiques, souvent commerçants de l'intérieur, qui passent des contrats de location de pirogues et d'emploi d'équipages.

L'intervention de ces agents économiques extérieurs à la pêche jusqu'ici explique que les formes de rémunération des facteurs de production **soient** beaucoup plus diversifiées que chez les pêcheurs "traditionnels". A côté des systèmes classiques "à la part", existent des systèmes mixtes associant une rémunération fixe (salaire) à une prime de quantité de façon similaire à la pêche industrielle.

La Guerra est un point de débarquement où une trentaine de pirogues--mouillent dans une petite baie abritée de la houle d'Ouest. Elles se livrent à la pêche à la langouste en remontant vers le Nord le long du littoral de l'ex Sahara Espagnol. Pour des raisons de sécurité, la zone de pêche s'arrête à 50 km au Nord de La Guerra. Restée longtemps inexploitée pour des raisons de sécurité,, cette zone est très riche en langoustes vertes (2). Celles-ci sont conservées dans des viviers près du site de débarquement. Elles sont vendues (300 UM/kg au moment de l'enquête) à des commerçants qui les commercialisent localement ou vers les marchés extérieurs. Une caractéristique intéressante de ce site est l'importance des pêcheurs mauritaniens de la région du fleuve Sénégal (toucouleur - subalbe) qui ont réussi leur reconversion à la pêche maritime malgré les conditions souvent difficiles dans cette région (houle, vent).

6.- CONCLUSIONS : QUELQUES AXES DE RECHERCHES INTENSES EN RECHE
-ARTISANALE-:

A la lumière des développements précédents, quelques axes de recherche à court et moyen terme nous semblent pouvoir apporter des éléments importants pour mieux saisir la dynamique sociale et économique de la pêche artisanale mauritanienne en mettant en relief ses aspects les plus originaux:

(1) Le prix du poulpe dépend du marché visé. Pour le Japon il existe 9 catégories de qualité. La quatrième (la plus courante) vaut 3000 us \$ la tonne contre 4000 US \$ il y a quelques mois. Pour le marché européen moins exigeant sur la qualité, la tonne vaut environ 2500 US \$.

(2) La langouste rose, plus profonde, est l'objet d'une exploitation industrielle par des langoustiers de Concarneau et Camaret qui remonte au début du siècle (cf. collection ARVAC, numéro spécial consacre aux langoustiers).

1) - Etude monographique du centre de débarquement de Nouadhibou (La Tcharka). Avec la diversité des origines de pêcheurs présents dans ce lieu, des techniques de pêche, des formes d'exploitation artisanale, des formes de valorisation des produits de la pêche, il serait intéressant d'étudier l'insertion sociale et économique des pêcheurs migrants et des divers agents économiques extérieurs jusqu'ici à la pêche artisanale. L'approche historique devrait être privilégiée.

2) - Etude de la pêche au poulpe : l'exploitation des poulpes, connaît une croissance remarquable **liée** aux revenus **élevés générés**, ce qui attire beaucoup de pêcheurs et surtout des personnes **extérieures** à la pêche. L'intervention de ces agents économiques explique la diversité des formes de **rémunération** des facteurs de production.

Une analyse **socio-économique** de ce type d'exploitation permettra de faire le point de la situation actuelle et d'envisager les **possibilités** de développement de cette pêcherie à long terme en tenant compte des facteurs biologiques (notamment **l'état** de la **ressource**).

3) - Analyse de **l'expérimentation** de la commercialisation de la **SMCP**. Une bonne partie de la production de la pêche artisanale est destinée à l'exportation par le même canal que la pêche industrielle. Une expérience a été tentée avec la **création** de la SMCP qui **détient** le monopole de la commercialisation sur les marchés internationaux. Il serait intéressant de faire le bilan des quelques **années** d'activité de cette entreprise en **vue** d'analyser les avantages et inconvénients de ce système pour les pêcheurs et agents économiques impliqués. Une comparaison avec les **expériences** des autres pays de la sous-région serait très intéressante.

7.- REMERCIEMENTS :

Qu'il nous soit permis de remercier tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette mission. Nous pensons notamment à l'équipe mauritanienne qui a participé à la mission, au Directeur du CNROP à toutes les personnes rencontrées au Ministère de **l'Economie** Maritime et des Pêches à Nouakchott, au CNROP de Nouadhibou, à la cellule du CNROP à Nouakchott sans oublier les pêcheurs, commerçants et autres agents **économiques** impliqués dans la **pêche** artisanale mauritanienne.

NOTE ANNEXE SUR LA PECHE AU POULPE

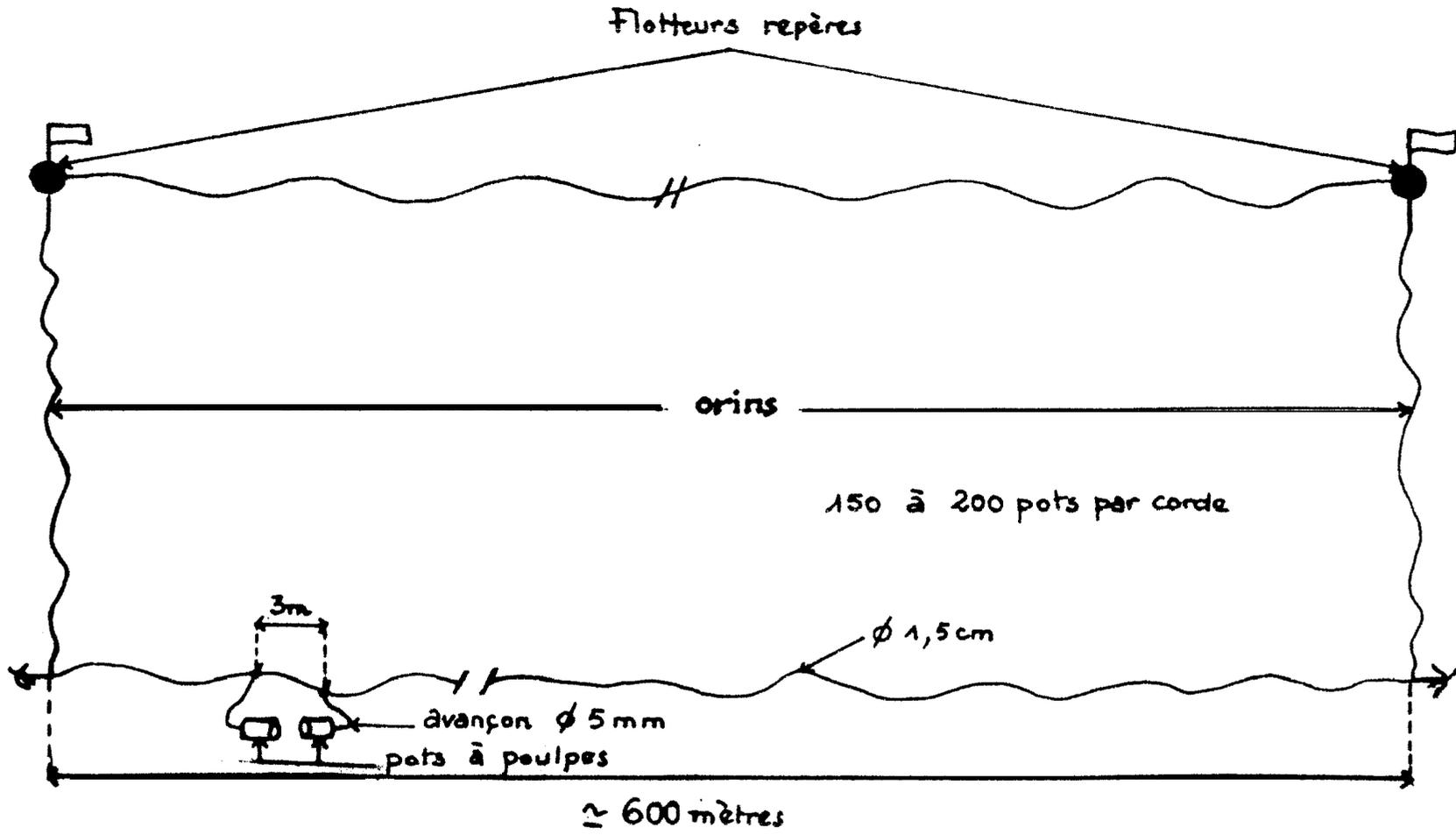
La pêche au poulpe est une composante essentielle de la pêche artisanale à Nouadhibou et connaît aujourd'hui un développement sans précédent. Elle fait appel aux pots, technologie originaire de l'Extrême Orient, relativement simple à mettre en oeuvre et très efficace dans le contexte local.

L'engin est simple dans son principe : tout au long d'une corde-mère de 600 m de long environ, sont fixes tous les trois mètres au moyen d'avançons des pots simples ou doubles lestés sur le côté avec du ciment. L'engin est mouillé comme une palangre de fond (schéma 1). Il est visité tous les jours et reste en place tant que la pêche est bonne et que les organismes marins qui se fixent sur le pot ne créent pas gêne.

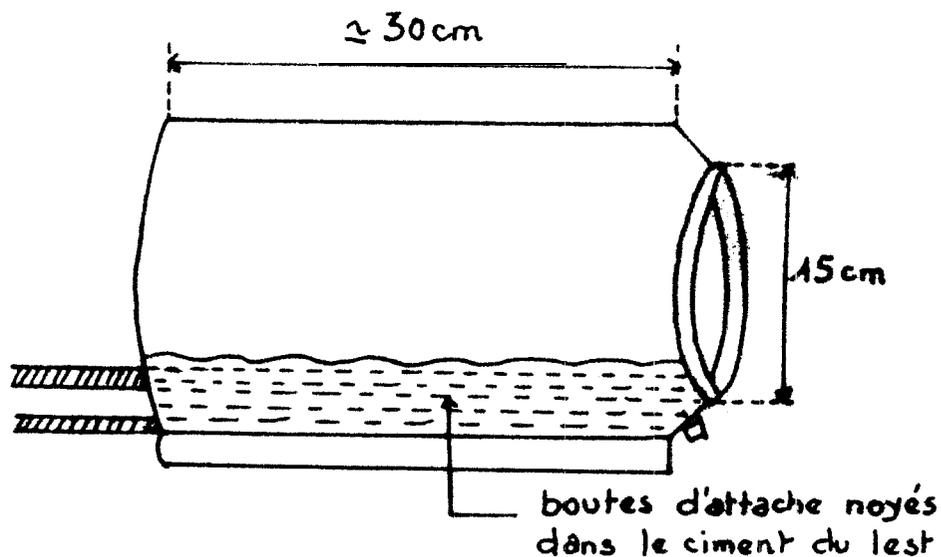
Différents types de pots sont utilisés par les pêcheurs : pots métalliques (conserves de tomate), pots plastiques simples ou doubles. Aujourd'hui, seuls les pots plastiques sont encore utilisés (schémas 2 et 3).

Une fois capture, le poulpe est sorti du pot après que l'on ait projeté sur lui du vinaigre ou du sel pour qu'il se contracte.

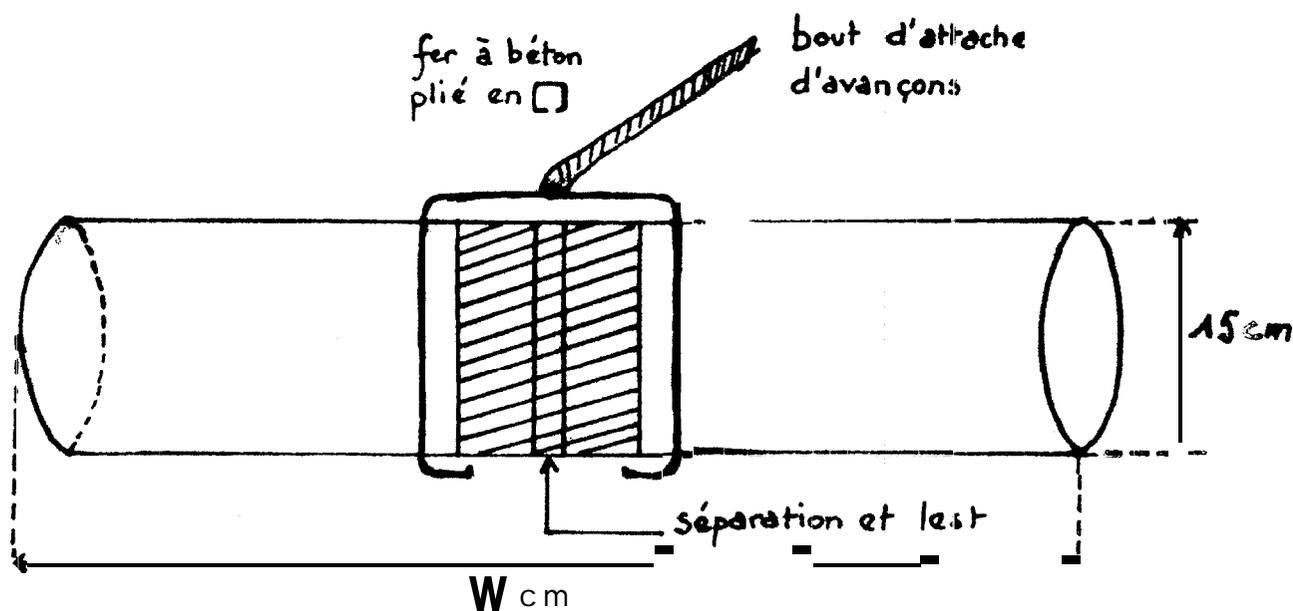
La simplicité de conception et d'utilisation de cet engin est séduisante ; dans le cadre des essais menés pour la mise au point de technologies adaptées à la pêche artisanale sénégalaise, peut-il être envisageable de tester l'intérêt de cette technologie pour les pêcheurs sénégalais ?



Shéma 1: Principe général de la pêche aux poulpes



Shéma 2: Pot simple importé d'Espagne
(autre version observée : bidon d'huile
cylindrique dont le fond est percé)



Shéma 3: Pot double réalisé en tuyeau PVC

TABEAU 1
PARC D'EMBARCATIONS RECENCE PAR
LIEU DE DEBARQUEMENT

LIEUX	EMBARCATIONS		TOTAL	POURCENT.
	ACTIVES	INACTIVES		
NDIAGO	6	0	1	
PK 211	15	0	16	
PK 121	22	0	25	
PK 105	0	0	2	
PK 65	70	0	70	
PK 28	4	0	49	
ZONE SUD				
SS-TOTAL	163	0	163	22
NOUAKCHOTT	181	37	218	29
LEHFERE	0	0	0	
BLAWAKH	1	0	1	
LEMCI0	8	0	8	
TIWLIT	23	0	23	
M'HAJRAT	0	0	0	
JREIF	0	0	0	
MMGHAR	0	5	5	
AW GUEDJ	3	2	5	
RGUEIBET THILAI	15	2	17	
TEICHETT	10	1	11	
IWICK	10	2	12	
TEN ALLOUL	2	0	2	
AGADIR	1	0	1	
IMRAGUEN				
SOUS TOTAL	73	12	85	12
LA GUERRA	38	0	38	
NOUHADIBOU	219	17	236	
ZONE NORD				
SOUS TOTAL	257	17	274	37
TOTAL GENERAL	674	66	740	100
PERCENT.	91	9	100	

TABLEAU 2
TYPES DE PECHES PRATIQUES

LIEUX	L.N	L.M	F.D	S.P	P.p	S.T P.P	S.T P.F	MIXITE						JYOHNU	TOTAL
								F.D /L.	F.D /P.p	S.T /L.M	F.D /F.E	S.T /P.p	F.D /F.E /P.p		
NDIAGO			1												1
PK 211			16												16
PK 121			25												25
PK 105								2							2
PK 65	70														70
PK 28	44	3	1	1											49
ZONE SUD															
SS-TOTAL	114	3	43	1				2							163
POURCENT.	70	2	26	1				1							100
NOUAKCHOTT	154	23	20	1		10	10								218
POURCENT.	71	11	9			4	4								100
LEHFERE															
BLAWAKH											1				1
LEMCID	8														8
TIWLIT			23												23
M'HAIJRAT															
JREIF														5	5
MEMGHAR															5
AW GUEDJ											5				5
ARGUEIBET T											17				17
TEICHETT											11				11
WICK											12				12
TEN ALLOUL											2				2
AGADIR			1												1
IMRAGUEN															
SOUS TOTAL	8		24								48			5	85
POURCENT.	9		28								57			6	100
LA GUERRA			38												38
NOUHADIBOU	8	21	17		102	4	4	15	3	1	4	3	45	9	236
ZONE NORD															
SOUS TOTAL	8	21	55		102	4	4	15	3	1	4	3	45	9	274
POURCENT.	5	8	20		37	2	2	5	1		2	1	16	3	100
TOTAL GEN.	284	47	142	2	102	14	14	17	3	1	52	3	45	14	740
POURCENT.	38	a	19		14	2	2	2	1		7	1	6	2	100

LEGENDE TABLEAU 2

L.N. : ligne normale
L.M. : ligne marée
F.D. : filets dormants
S.P. : senne de plage
P.P. : pots à poulpe
S.T.P.P. : senne tournante pirogue porteuse
S.T.P.F. : senne tournante pirogue filet

MIXITE :

F.D/L : filets dormants **et/ou** ligne
F.D/P.p : filets dormant **et/ou** Pots à poulpe
S.T, L.M : senne tournante **et/ou** ligne **marée**
F.D/F.E : filets dormants **et/ou** filets épaupe
S.T/P.p : senne tournante **et/ou** pots à poulpe
F.D/E.E/P.p : filets dormant **et/ou** filets à épaupe **et/ou**
pots à poulpe.

TABLEAU 3
MOTORISATION DES EMBARCATONS

TYPE	ESSENCE HORS BORD					DIESEL IN BOARD				TOTAL
	1	6	8	11	25	40	3 CYL.	3 CYL.	6 CYL.	
NDIAGO										1
PK 211			5		6	2				16
PK 121			3		13	1				25
PK 105						1				2
PK 65		1	34	2	12					70
PK 28		1	17	2	8	2				49
ZONE SUD										
SS-TOTAL		2	59	5	39	6				63
POURCENT.			39	3	23	3				100
NOUAKCHOTT			41	9	41	29				218
POURCENT.			19	4	19	13				100
LEHFERE										
BLAWAKH						1				1
LEMCID					4					5
TIWLIT			11		3					23
M'HAJIRAT										
JREIF										
MEMGHAR										5
AW GUEDJ										5
RGUEIBET T.	17									17
TEICHETT	11									11
IWICK	12									12
TEN ALLOUL	2									2
AGADIR	1									1
IMRAGUEN										
SOUS TOTAL	53		11	1	7	1				85
POURCENT.	62		13	15	8	2				100
LA GUERRA	1		1	17	19					38
NOUHADI BOU	11		4	17	108	51	2	14	4	236
ZONE NORD	12		5	34	127	51	2	14	4	274
SOUS TOTAL	4		3	12	46	1	9	5	1	100
POURCENT.										
TOTAL GEN.	75	2	116	201	214	87	2	14	4	740
POURCENT.	10		16	27	29	12		2	1	100

TABLEAU 4
ORIGINE DES PROPRIETAIRES
DE PIROGUES

LIEUX	SAINT LOUIS	UTRESI ENEG	NDIAGO	IOUAK.	IMRAG.	NOUHAD	AUTRES P.I.M.	AUTRES PAYS	TOTAL
NDIAGO			1						1
PK 211	16								16
PK 121	25								25
PK 105	2								2
PK 65	66		3	1					70
PK 28	40		8				1		49

ZONE SUD									
SS-TOTAL	149		12	1			1		163
POURCENT.	91		7	1			1		100

NOUAKCHOTT	86		117	2			12	1	218
POURCENT.	39		53	2			5	1	100

LEHFERE									1
BLAWAKH					1				8
LEMCID	3			5					23
TIWLIT	22						1		
M'HAIJRAT									
JREIF									5
MEMGHAR					5				5
AW GUEDJ					5				17
RGUEIBET T.					17				11
TEICHETT					11				12
IWICK					12				2
TEN ALLOUL					2				1
AGADIR					1				

IMRAGUEN									
SOUS TOTAL	25			5	54		1		85
POURCENT.	29			7	63		1		100

LA GUERRA	10	3		1		24			38
NOUHADI BOU	44	2	24		62	38	66		236

ZONE NORD	54	5	24	1	62	62	66		274
SOUS TOTAL									
POURCENT.	20	2	9		23	23	21		100

TOTAL GEN.	314	5	153	9	116	38	104	1	740
POURCENT.	42	1	21	1	16	5	14		100

LIEUX	SAINT LOUIS	AUTRES SENEG.	NDIAGO	NOUAK.	IMRAG.	NOUHAD.	AUTRES R.I.M.	AUTRES PAYS	MULTIPLICATION	TOTAL
NDIAGO			1							1
PK 211	16									16
PK 121	25									25
PK 105	2									2
PK 65	66		3	1						70
PK 28	41		a							49

ZONE SUD										
SS-TOTAL	150		12	1						163
POURCENT.	92		7	1						100

		a								
NOUAKCHOTT	a7		119				12			218
POURCENT.	40		54				6			100

		m								
LEHFERE										1
BLAWAKH							1			8
LEMCID	3		5							23
TIWLIT	22						1			5
M'HAIJRAT										5
JREIF						5				5
MEMGHAR						5				17
AW GUEDJ						17				11
RGUEIBET T.						11				12
TEI CHETT						12				2
IWICK						2				1
TEN ALLOUL						1				
AGADIR										

							W-W			
IMRAGUEN										85
SOUS TOTAL	25		5			54	1			100
POURCENT.	29		7			63	1			

LA GUERRA		5				9	17			38
NOUHADI BOU	66	a	23		60	29	28	1	21	236

		W _v								
ZONE NORD										
SOUS TOTAL	66	13	23		60	38	45	1	28	274
POURCENT.	24	5	9		21	14	16	1	10	100

TOTAL GEN.	328	13	159	1	114	38	58	1	21	740
POURCENT.	44	2	21		15	5	8			100

TABLEAU 6

TAILLE DES EQUI PAGES

003

TAILLE EQUIPAGE (classe de pêcheurs)	1 à 3	4 à 5	6 à 7	SUP. à 7	INCOMME	TOTAL
NDIAGO		1				1
PK 211	2	5	9			16
PK 121	3	22				25
PK 105		1	1			2
PK 65	29	41				70
PK 28	16	29	3	1		49
ZONE SUD						
SS-TOTAL	50	99	13	1		163
POURCENT.	30	60	9	1		100
NOUAKCHOTT	74	118	12	14		218
POURCENT.	34	54	6	6		100
LEHFERE						1
BLAWAKH		1				1
LEMCID	5	2	1			8
TIWLIT	10	10	3			23
M'HAJRAT						
JREIF						
MEMGHAR		3	2			5
AW GUEDJ		5				5
RGUEIBET T.	13	4				17
TEICHETT	8	3				11
IWICK	10	2				12
TEN ALLOUL	1		1			2
AGADIR		1				1
IMRAGUEN						
SOUS TOTAL	47	31	7			85
POURCENT.	55	36	9			100
LA GUERRA		32	4	2		38
NOUHADI BQU	20	106	90	7	13	236
ZONE NORD						
SOUS TOTAL	20	138	94	9	13	274
POURCENT.	7	51	34	3	5	100
TOTAL GEN.	191	386	126	24	13	740
POURCENT.	26	52	17	3	2	100